



# TAXE D'APPRENTISSAGE : SOUTENEZ LA FORMATION DE VOS FUTURS SALARIÉS

L'OCTA Bretagne est le seul organisme collecteur de dimension régionale et toutes branches confondues. Bénéficiez de son expertise en lui confiant le versement de votre taxe d'apprentissage 2018.

**La taxe d'apprentissage est versée chaque année par les entreprises aux établissements d'enseignement via un organisme collecteur.**

**Elle permet de financer l'apprentissage et les formations technologiques et professionnelles.** Les Chambres de commerce et d'industrie, les Chambres de métiers et de l'artisanat, et les Chambres d'agriculture de Bretagne ont mis en commun leurs ressources et leurs savoir-faire au sein de **l'OCTA Bretagne, l'unique collecteur régional.**

Depuis janvier 2016, un seul collecteur régional toutes branches et vingt collecteurs nationaux dits « de branche » sont habilités à collecter la taxe. En choisissant l'unique collecteur régional, quel que soit sa branche d'activité, les entreprises bretonnes ont la certitude de **participer activement à l'économie de leur territoire.** En effet l'OCTA Bretagne s'engage à respecter, en toute transparence, les choix d'affectation aux établissements, et garantit également que les fonds non affectés sont versés exclusivement à des écoles bretonnes afin de soutenir la formation, en Bretagne, de vos futurs salariés et les emplois de demain en région.

Avec une offre de service gratuite et sur-mesure pour les entreprises et les experts-comptables, votre OCTA régional s'appuie sur des compétences reconnues et un système complet de gestion de la taxe d'apprentissage. Les entreprises et les experts-comptables bénéficient de l'accompagnement et de la réactivité d'une équipe de spécialistes présents sur les 4 départements bretons, pour le calcul et le versement de la taxe, le traitement et le suivi des dossiers.

En 2017, plus de 17 300 entreprises bretonnes, directement ou via leur expert-comptable, ont fait confiance à l'OCTA Bretagne pour le versement de leur taxe. Vous aussi, confiez le versement de votre taxe d'apprentissage à l'OCTA Bretagne.

[Plus d'infos...](#)